

# APPEL A PROJETS PARENTALITE 2024/2025



DATES DE CAMPAGNE : DU 25 JANVIER 2024 AU 31 MARS 2024

Ce webinaire vous est présenté par : Murielle Dallest et Camille Laoût, conseillères développement parentalité

## CE WEBINAIRE EST ENREGISTRÉ:

IL SERA MIS À DISPOSITION DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES AVEC LE DIAPORAMA QUI VA VOUS ÊTRE PRÉSENTÉ SUR LES PAGES LOCALES DU CAF.FR

## **ATTENTION!**







# PENDANT LE WEBINAIRE

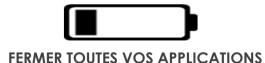
Nous vous conseillons







**COUPER LES MICROS** 





**ETEINDRE VOS CAMERAS** 





**POSER VOS QUESTIONS PAR TCHAT** 









- 1) PREAMBULE
- 2) PRÉSENTATION DU VOLET 1 ACTIONS REAAP ET HORS REAAP
- 3) PRÉSENTATION DU VOLET 2 ANIMATION DU RESEAU PARENTALITE
- 4) PRÉSENTATION DU VOLET 3
  LIEUX RESSOURCES ET
  SERVICES
  D'ACCOMPAGNEMENT ET
  D'ÉCOUTE À DISTANCE
- 6) MODALITES





# **PREAMBULE**

La Branche Famille est aujourd'hui un acteur incontournable du soutien à la parentalité et déploie une politique ambitieuse visant à répondre aux préoccupations des parents liées à l'arrivée de l'enfant, à sa scolarité, sa santé, son développement ou encore aux difficultés pouvant être rencontrées, notamment en cas de séparation ou de violences conjugales.

La prise en compte des différents enjeux et le portage de la politique de la parentalité dans la nouvelle COG 2023/2027 seront facilités par les récentes évolutions législatives et réglementaires ainsi que le contexte social qui positionnent le soutien à la parentalité comme une politique d'investissement social et réaffirment sa place dans la gouvernance des services aux familles. (\*)





#### Les orientations de la Caf du Var :

Au cœur des interventions de notre organisme figure le soutien aux parents dans les moments de fragilité(1)

La Caf du Var maintien également l'accompagnement des violences intrafamiliales(2)

Elle fera de l'accompagnement des monoparents un axe prioritaire et portera une attention particulière aux actions en matière de répit parental





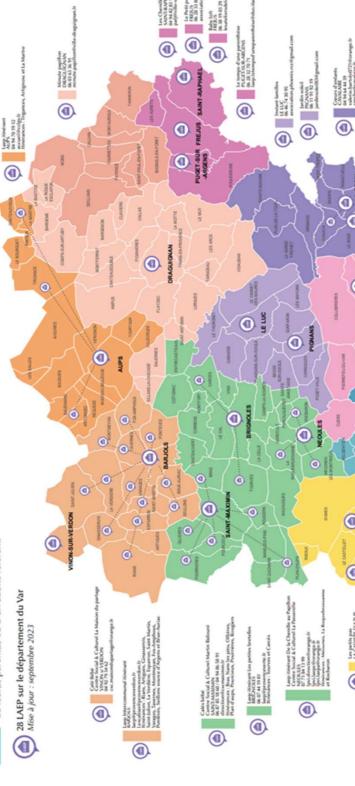


# Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) agréés Caf du Var

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.







Is Puti poet dEMA FRENCE OF 118 20 OF 28 118 20 Second Sec Les Obenilles
SANTEAPHAII
04 94 82 83 11
puljibrdie-saintri



1

1

0

0 0

D'AZUR LE BEAUSSET

1

1

In path pa CACCOURS DAZUR CACCOURS DAZUR

Chapis Chapos Uf BEAUSST 06-16-49-27-94 anni-chapischapo

1



# La Caf du Var souhaite ainsi prioriser les axes d'intervention suivants :

- \* Favoriser l'équité territoriale en poursuivant le soutien aux territoires ruraux et plus largement en poursuivant l'effort d'adaptation aux spécificités territoriales notamment par le soutien de projets ITINERANTS
- Mieux répondre aux besoins d'accueil des jeunes et de leurs familles, dans le cadre du SPPE (Service Public petite Enfance) (1)
- Porter l'enjeu de l'accompagnement et de l'information des familles car la responsabilité parentale reste une problématique centrale(2)









- POUR TOUS LES PARENTS QUI S'INTERROGENT SUR L'ÉDUCATION DE LEURS ENFANTS
- > DANS UNE LOGIQUE DE PRÉVENTION PRIMAIRE UNIVERSELLE
- L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS CONTRIBUE À PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LES RISQUES POUVANT PESER SUR LES RELATIONS INTRAFAMILIALES



t les principes applicables aux actions de soutien à la parental l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.





Caf

du Var

#### **VOLET 1: ACTIONS REAAP ET HORS REAAP**

# L'AAP doit permettre de financer les projets qui prennent en compte :

- Les relations parents/enfants
- Les actions de familiarisation avec l'école et celles favorisant les relations parents/enseignants
- Les actions menées avec et pour les parents sur le thème du numérique
- L'accompagnement des familles et la prévention des fragilités(1)
- Le répit parental<sub>(2)</sub>

# Critères et périmètre du cahier des charges

- 2 Types de public : parents et parents et leurs enfants
- Déclinaison des actions en direction d'un groupe de familles(3)
- Attention particulière pour les projets itinérants
- Fonctionnement spécifique à l'action<sub>(4)</sub>
- Priorités aux projets pertinents qui s'inscrivent dans le cadre des plans d'actions CTG, du SDSF et implantés sur les territoires carencés

 Le nombre de projets déposé par porteur sera limité(6)

(7)







#### **VOLET 1: ACTIONS REAAP ET HORS REAAP**

#### Vers une offre de service globale autour du répit parental et familial

La notion de répit parental prend une acuité particulière dans un contexte actuel de notre société où nous assistons à une transformation profonde des structures familiales, une affirmation du rôle et du statut de la femme et une évolution du travail.

C'est un enjeu fort de la politique parentalité de la Caf du Var pour répondre aux besoins spécifiques des familles et les soutenir dans leur fonction parentale.

L'intention de la Caf du Var est de proposer une réflexion avec ses partenaires autour de cette notion, des besoins des familles et des actions ou des projets locaux existants et à développer dans le cadre des plans d'actions CTG. L'objectif étant aussi de prioriser le développement d'offres sur cette thématique sur nos territoires carencés.



les parents



## **VOLET 1: ACTIONS REAAP ET HORS REAAP**

#### Nature de l'action:

- **Groupes Naissance**
- Activités et ateliers partagés parents-enfants
- Conférences et cycles de conférences, débats, ciné-débats
- Groupe d'échanges et entraide entre parents
- Groupe de réflexion, rechercheactions, formation
- Manifestation de type journée, semaine de la parentalité
- Autre

#### Thématique de l'action:

- Arrivée d'un enfant
- Handicap
- Numérique
- Relation enfant/parent
- Répit parental/familial
- Lien école/famille
- Séparation/Deuil
- Santé
- **Autre**

#### Le public concerné:

- Tous les parents
- Couples
- **Futurs parents**
- Mères uniquement
- Pères uniquement
- Familles monoparentales









#### LE FINANCEMENT DU VOLET 1

- Le financement des projets déposés sera limité à 80% du budget global du projet;
- La recherche de co-financement ou d'autofinancement est donc requise;
- Les structures qui bénéficient déjà d'une Prestation de service versée par la Caf du Var, devront faire apparaître sur leur budget prévisionnel uniquement les charges liées au projet en question, seuls les temps de préparation hors temps d'accueil pourront être pris en charge;
- Les demandes de financement inférieures à 1 000 euros ne seront pas prises en compte(2);
- Les actions dont le financement est inférieur à 23 000 euros feront l'objet d'une notification d'engagement adressée au porteur;
- Les actions dont le financement est supérieur à 23 000 euros feront l'objet d'une convention adressée au porteur

#### **Conditions complémentaires**

- Un financement pluriannuel d'une durée de deux ans pourra être accordé pour les actions qui ont fait leurs preuves et qui ont bénéficié d'un financement de la CAF depuis au moins trois ans
- Une bonification pourra être apportée aux actions autour de la séparation/deuil et pour les nouvelles offres de service autour du répit parental/familial
- Une bonification pourra être apportée pour les projets qui intègreront une dimension RSO (contribution au développement durable, à la santé et au bien-être)









L'animation du réseau parentalité œuvre sur nos territoires pour répondre aux besoins des parents. Ce sont avant tout les familles les premières destinataires. L'animation du réseau parentalité s'attache tout particulièrement à mobiliser les parents comme bénéficiaires mais aussi comme acteurs des dispositifs de soutien à la parentalité. Elle est aussi essentielle pour structurer et faire vivre le réseau des partenaires afin de créer du lien et en faire un lieu d'étayage pour penser la parentalité en favorisant « l'intelligence collective » et l'agir professionnel.











La tribu de tous

les parents



#### LES OBJECTIFS GENERAUX:

- ✓ Impulser une culture commune de l'accompagnement à la parentalité sur les territoires
- ✓ Aider à l'articulation des différents dispositifs de soutien à la parentalité sur les territoires et à leur émergence
- Apporter un appui à la communication sur le soutien à la parentalité et à la diffusion d'informations auprès des acteurs locaux ét des parents, afin qu'une offre complète et lisible soit mise à leur disposition
- Renforcer le fonctionnement des réseaux d'acteurs déjà existant et impulser l'émergence de nouveaux réseaux de professionnels
- Soutenir et impulser une dynamique d'actions efficaces et « innovantes » sur le champ du soutien à la parentalité afin de valoriser et soutenir leurs compétences parentales
- ✓ Capitaliser, valoriser et partager des bonnes pratiques et les expériences de chacun
- Sensibiliser le réseau de partenaires aux projets qui intègrent une dimension RSO (initiatives développement durable),

d'éco-parentalité



#### LES ROLES ET LES MISSIONS:

- Avoir une très bonne connaissance du territoire
- ✓ Savoir identifier , connaître et comprendre le fonctionnement de son territoire
- Mobiliser les acteurs autour de leurs compétences, de leurs expériences et savoir-faire, dans une dynamique de partage et de coordination (1)
- ✓ Mise à jour d'EcoVAr (2)



- Recueillir les besoins des acteurs et des familles (3)
- ✓ Contribuer au diagnostic et au projet du territoire (4)
- Associer les parents ou leurs représentants dans les instances du réseau local (5)
- Rendre lisible le fonctionnement et les réalisations du réseau local (6)
- Promouvoir les actions liées à la parentalité et au numérique, la parentalité et les adolescents, le droit au répit des parents
- Fitre sensibilisé et associé au déploiement des Maisons d'aides aux victimes de violences conjugales



les parents



#### LES ROLES ET LES MISSIONS

- ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS
- ✓ Informer les nouveaux (ou potentiels) porteurs de projets sur le REAAP et la démarche d'adhésion
- ✓ Apporter son expertise, son savoir et son savoir-faire
- ✓ Organiser des actions collectives d'informations et de sensibilisation
- ✓ Apporter un appui aux acteurs sur les ressources mobilisables
- ✓ Contribuer au déploiement du SPPE
- S'articuler avec les réseaux et les coordinations existantes (Référents familles, les coordinateurs des EVS, les chargés de coopération...)

#### THARTE DES RESEAUX, D'ECOUTE, D'APPUI E

Au-delà de sassiter les occisions de renomtre et d'échanges entre les parents, les REAAP ont pour objects de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant

Les REAIP mettent en riveau tour ceux qui contribuent

tour rote structurant vis-aves de tours enfants.

Dans ce cudre, les purtonaires du REAAP et les responsables des actions de soution à

- Valoriser prioritairement les rôles et les compétances des parants : responsabilité et autorité, confiance en sei, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, reconstitue et dividencement de Umilia.
- Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exerci de la fonction parentale et de la recommissance de la place de chaeun des purents en ta qu'édocuter de son enfant.
- qu'éducateur de son enfant.

  3. Environne la relation entre les nurrens et dans out objectif reiniférier tous les surrents.
- Encourager les respensables des lieux et structures fréquentés par les parents à accusi ou succier de neuvelles instairies. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à sous parents, en rechevchant le fréquentation de publics issue de milieux différents.
- ginatratum et de catégories socioprofessionnelles et calitatelles diverses.

  5. Respector dans le contenu et la mise en muyre des actions diveloppées, dans le cadre :
- REAAP, le principe de neutraliné politique, philosophique et confessionnelle.

  6. Vincerire dans un neutraneist le rêse herre musièle sans tentrésis se saluditure aux
- Prender appui sur un riseau mobilisable et compénet de parente, de bénévoles et di professionnels très divers qui paragent l'empagement d'accompagnet les familles, dans l' respect des personnes et de four autonomie, et qui s'appuient sur les commissance discombles.
- Participer à l'animation départementale. Participer à la contraction d'un synè d'assination partagée qui permette une ciculation des informations, l'évaluation actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigieux, la visibilité et





#### LES ROLES ET LES MISSIONS

- PORTER ET FAIRE CIRCULER L'INFORMATION SUR SON TERRITOIRE
- ✓ Améliorer l'information faite aux familles.
- ✓ Garantir une bonne communication des actions parentalités (1)
- Relayer les actions et les dispositifs grâce à des canaux et des outils adaptés en fonction des publics ciblés comme l'application TIPI







## LE FINANCEMENT DU VOLET 2

#### 1-Les co-financements

Le principe de co-financement est une règle afin d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale. Des co-financements doivent être trouvés ou à minima recherchés.

L'absence de recherche de co-financements étant l'un des motifs de rejets administratifs d'une demande.

Le financement des dossiers déposés est limité à 80% du budget global







#### LE FINANCEMENT DU VOLET 2

#### 2- Les dépenses éligibles

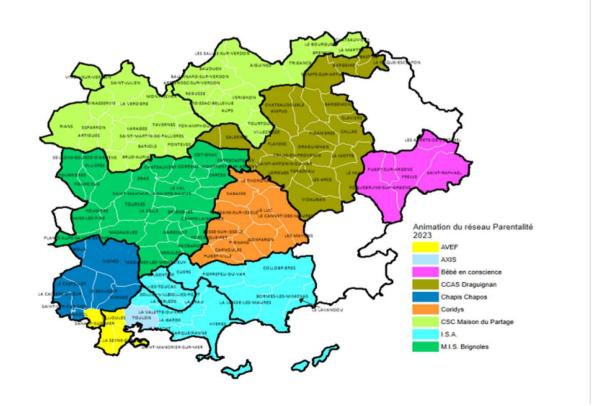
Le soutien à la fonction d'animation de réseau, sur la base d'un forfait entre 0,25 ETP (plancher) pour un montant de 5 000 euros/an et 0,5 ETP (plafond) pour un montant de 10 000 euros / AN.

Les projets retenus dans la cadre de cet appel à projets seront financés pour l'année 2024/2025 pour les porteurs de projets qui souhaitent assurer cette animation en pluriannualité.





Cartographie des partenaires présents sur la mission d'animation de réseau parentalité au 31/12/2023









Plus de deux parents sur cinq estiment aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle et quatre parents sur dix indiquent se sentir parfois ou souvent seuls face à l'éducation de leur enfant et avoir besoin du soutien d'autres parents pour trouver des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent. Ce sentiment est particulièrement fort pour les familles monoparentales.

Il existe aujourd'hui sur les territoires un certain nombre de structures ou dispositifs, hétérogènes dans leurs missions, qui cherchent à développer le renforcement des liens et des solidarités entre parents. Ainsi, en proposant aux parents un service bien identifié, un lieu de repères où se ressourcer, où chacun peut à la fois expérimenter le collectif et trouver des réponses diversifiées et individualisées en matière de soutien à la parentalité, ces structures créent les conditions pour favoriser la parentalité et conforter les parents dans l'exercice de leur mission éducative.







AXE 1 : DES LIEUX RESSOURCES DÉDIES A LA PARENTALITÉ

AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT ET ÉCOUTE À DISTANCE







# **AXE 1 LIEUX RESSOURCES DEDIES A LA PARENTALITE**

#### Maison des parents/des familles :

- INFORMATION (1)
- APPUI AUX COLLECTIFS DE PARENTS (2)
- ACCUEIL « INCONDITIONNEL » (3)
- o Lieu spécifique dédié à la parentalité (4)
- Inscription dans le partenariat local dans la construction de projet puis dans son fonctionnement (5)
- Implantation prioritairement sur les secteurs dépourvus de CSC (6)
- -> Le projet doit s'appuyer sur un diagnostic travaillé collectivement

- Accueillants qualifiés (multidisciplinarité de l'équipe)
- Une personne dédiée à l'accueil (à minima)<sub>(7)</sub>
- Ouverture minimale de 2 jours et demi minimum par semaine (8)
- Local facilement accessible (9)
- Local connu des parents et bien identifiable(10)
- Être gratuits (11)







# AXE 1 LIEU RESSOURCE DEDIES A LA PARENTALITE

## MISSIONS COMPLEMENTAIRES DES MAISONS DES PARENTS/FAMILLES :

- Lieu de rencontre entre acteurs et professionnels du territoire (1)
- Contribution à la diffusion d'information (2)
- Contribution aux démarches d'analyse de besoins et de diagnostic (3)
- Appui méthodologique auprès de porteur en émergence

# MAISONS DES 1 000 PREMIERS JOURS:

- Dédiés aux jeunes et futurs parents (4)
- Présence d'accueillants qualifiés (5)
- Au moins une personne à l'accueil
- Partenariat avec la maternité de son territoire (6)

- Ouverture minimale de 2 jours et demi/semaine (7)
- Local bien identifiable et accessible (8)
- Dispositions des espaces spécifiques (9)
- Être gratuit (10)







# AXE 1: LIEUX RESSOURCES DEDIES A LA PARENTALITE MAISONS DES 1 000 PREMIERS JOURS

- Proposer des informations et un panel de services dédiés aux parents de ieunes enfants:
- Information et accompagnement durant les 1 000 premiers jours (1)
- Aide à la découverte et à l'utilisation des ressources numériques des 1 000 premiers jours (2)
- Offre de service de type Lieux d'accueil enfant-parent (LAEP).
- Activités d'éveil artistique et culture.
- Groupes de parents et ateliers collectifs.

MISSIONS COMPLEMENTAIRES DES MAISONS DES 1 000 PREMIERS JOURS :

Être ouvertes aux professionnels des 1 000 premiers jours

Devenir pour ces professionnels une structure qui anime et alimente une dynamique territoriale (3)



SOUTIEN EN DIRECTION DE STRUCTURES
OEUVRANT POUR LE MAINTIEN DU LIEN
PARENTS-ENFANTS EN MILIEU CARCERAL : (4)

- Maintien du lien parent-enfant durant une période de détention.
- Co-financement par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).
- Organiser au minimum :
- Des temps d'entretiens individuels auprès des parents en charge des enfants et les coûts associés.
- Des temps d'entretiens avec les parents incarcérés en amont et en aval des visites.
- Le transport des enfants jusqu'au parloir.





les parents

#### **AXE 2: UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE ECOUTE A DISTANCE:**

#### CE SERVICE DOIT ETRE ADOSSE A UNE STRUCTURE EXISTANTE ET DÉJÀ REPEREE DES PARENTS

- Accompagnement et renseignements sur des horaires différents de ceux de l'accueil physique
- Permanences régulières et encadrées par des professionnels
- Inscription dans le réseau parentalité (1)
- □ Veiller à ce que le service proposé ne soit pas déjà existant au niveau national
- Anonymat des parents







#### **AXE 2: UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE ECOUTE A DISTANCE**

#### LES MISSIONS DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ECOUTE A DISTANCE

- Apporter un accompagnement personnalisé ponctuel.
- Apporter une aide psychologique d'urgence.
- Proposer une orientation vers un service ou une structure adaptée à la problématique du parent.







#### LE FINANCEMENT DU VOLET 3

# <u>PROJETS relevant de l'AXE 1 (LIEUX RESSOURCES) : Maisons des Parents, 1 000 premiers jours et Relais Enfants Parents en milieu carcéral</u>

- 60% des coûts de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond de 39 470€/an
- L'ensemble des recettes (financement Lieu ressources, prestations de service, subventions octroyées par la Caf) ne pourra excéder 100% du coût annuel de fonctionnement. Si tel est le cas, le montant de la subvention « Lieu ressources » sera déduit d'autant.

#### PROJETS relevant de L'AXE 2 ( SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT et D'ECOUTE à DISTANCE)

- 0,5 Etp plafonné à 20 000 €
- 0,25 Etp plafonné à 10 000€







## MODALITES

Les dossiers de demande de financement accompagnés des pièces justificatives sont à déposer dans Elan pour les volets 1 et 3 et sur Démarches Simplifiées pour le volet 2 :

au plus tard le 31 mars 2024





Dossiers à déposer sur ELAN (Sur le navigateur EDGE – Pas sur Mozilla)

Téléservice Volet 1





Bilans 2023: Les bilans actions REAAP et hors REAAP et des Lieux ressources financés en 2023 sont à déposer également dans Elan, que les demandes soient reconduites ou pas. Les demandes 2023 dans Elan doivent apparaître à l'état "A justifier"





demarches-simplifiees.fr

# Dossiers à déposer sur DEMARCHES SIMPLIFIEES

Effectuer une démarche administrative en ligne demarches-simplifiees.fr

Des tutoriels sont à votre disposition :

- Un tutoriel de la Caf 83 disponible sur le caf.fr :
   Appel à projets Animation du réseau parentalité
   Bienvenue sur Caf.fr
- Lien du tutoriel : <u>Tutoriel usager Documentation</u> de demarches-simplifiees.fr





# MODALITES

Les dossiers de demande de financement accompagnés des pièces justificatives sont à déposer dans Elan pour les Volet 1 et 3 et sur Démarches Simplifiées pour le volet 2 : au plus tard le 31 mars 2024

Dossier socle données administratives sur Démarches Simplifiées: à compléter AVANT tout dépôt de dossiers. 1 dépôt de dossier par gestionnaire par année.

→Le n° de dossier sera à reporter dans toutes les autres démarches :

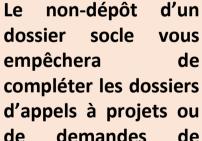
Lien vers le dossier socle - renseignements administratifs \*

Le dossier socle doit obligatoirement avoir été déposé sur la plateforme démarches simplifiées avant la complétude et le dépôt de cette demande de subvention.

Veuillez reporter le numéro de la démarche du dossier socle complétée sur le site. 1 dossier socle par an, par gestionnaire.

Numéro de dossier





subventions.



de



# MODALITES

Les dossiers de demande de financement accompagnés des pièces justificatives sont à déposer dans Elan pour les Volets 1 et 3 et sur Démarches Simplifiées pour le volet 2 : au plus tard le 31 mars 2024

- Bilan 2023 de la subvention pour l'animation du réseau parentalité sur Démarches Simplifiées :
- -> Le dossier bilan 2023 sera disponible dans le formulaire de demande et sera à joindre complété en PJ





# L'application TIPI



#### Le projet TIPI

Afin de concrétiser nos orientations fortes en termes de politique de soutien à la parentalité, inscrites depuis plusieurs COG, les CAF du Var et des Pyrénées Atlantiques ont souhaité proposer un espace numérique pour les parents via TIPI.

- Application disponible en téléchargement GRATUIT
- Complémentaire au site Caf.Fr et monenfant.fr
- Pour les futurs parents et les parents d'enfants de la naissance à la majorité
  - Sous l'égide d'un Conseil Scientifique
- > Comités éditoriaux réguliers

#### **OBJECTIFS**

- Proposer à tous les parents une meilleure information et un meilleur soutien dans leur fonction
- Proposer des conseils sur différentes thématiques (plusieurs formats)
- Rappeler les droits auxquels ils ont accès et proposer les services à proximité de chez eux
- Créer une communauté de parents avec la possibilité d'échanger
- Proposer un contenu ludique et interactif





# L'application TIPI L'application qui facilite **/RAIMENT** la vie des parents! Les bonnes adresses et les évènements dédiés aux familles et des conseils pour les rdv de vos enfants Pour les parents d'enfants de 0 à 18 ans

#### **POUR NOS PARTENAIRES:**

L'OBJECTIF EST DE FAIRE VIVRE CETTE APPLICATION. LES PARTENAIRES FINANCÉS ET CONVENTIONNÉS AU TITRE DE LA PARENTALITÉ DEVRONT S'Y INSCRIRE ET ADHÉRER EN 2024, AVEC NOTRE ACCOMPAGNEMENT, AFIN DE PROMOUVOIR LEURS ACTIONS AUPRÈS DES FAMILLES ET DES PARENTS.

LA MOBILISATION PARTENARIALE EST ET RESTERA UN DES FACTEURS ESSENTIELS À LA VIE DE TIPI ET DE SES OBJECTIFS.





## POUR L'ANIMATEUR DU RÉSEAU PARENTALITÉ :

IL EST L'AMBASSADEUR DE CETTE
APPLICATION. IL EST ATTENDU DE SA PART
D'EN ASSURER LA PROMOTION AUPRÈS DES
PARTENAIRES DE LEUR RÉSEAU ET DU PUBLIC.

MADAME JANE BENTLEY, COORDINATRICE TIPI, LA PERSONNE RESSOURCE ET ACCOMPAGNATRICE TECHNIQUE DES PROFESSIONNELS AUTOUR DE CET OUTIL.





# Le calendrier de l'Appel à projets Parentalité VOLET 1 VOLET 2 ET VOLET 3

Lancement de l'Appel à projet : le 25 janvier 2024

Clôture de l'Appel à Projets et envoi des bilans actions REAAP et hors REAAP 2023 et des Lieux Ressources financés en 2023 : le 31 mars 2024

Instruction des dossiers : Avril 2024

Comité de sélection : Mai 2024

Envoi des notifications : Semaine qui suit le comité



NB : Les dossiers non complets et/ou déposés après le 31 mars 2024 ne pourront pas être examinés dans le cadre de la campagne 2024/2025.



# MERCI



LES CONSEILLÈRES TERRITORIALES ET LES CONSEILLÈRES THÉMATIQUE PARENTALITÉ SONT DISPONIBLES ET VOUS ACCOMPAGNENT, N'HÉSITEZ PAS À LES CONTACTER

> ✓ Une boite mail unique : parentalite@caf83.caf.fr









# QUESTIONS - REPONSES

#### Les LAEP sont-ils des Lieux Ressources?

Non, les LAEP ne sont pas des Lieux Ressources et ne sont pas éligibles à cet AAP PARENTALITE.

Les temps d'ouverture d'un LAEP peuvent-ils faire partie des demi-journées d'ouverture obligatoire des lieux ressources?

Oui, si ces permanences se déroulent au sein du lieu ressource.

#### Est-ce qu'une maison des 1 000 premiers jours est éligible à l'axe 1 du volet 3? Faut-il un agrément spécifique?

Oui, une maison des 1 000 premiers jours est un Lieu Ressource que la CAF du Var peut soutenir via cet AAP PARENTALITE. Il n'est pas nécessaire d'avoir un agrément pour réaliser une demande d'aide au fonctionnement de ce type de lieu ressource.

#### Comment être éligible à la pluriannualité?

Un financement pluriannuel d'une durée de 2 ans pourra être accordé pour les actions qui ont bénéficié d'un financement de la CAF depuis au moins 3 ans.

Si tel est le cas, il suffit de cocher la pluriannualité dans le dossier Elan.

#### Y-a-t-il un dossier socle à compléter sur ELAN?

Le dossier socle concerne uniquement les démarches faites sur Démarches Simplifiées.

#### Le lieu ressource bénéficie-t-il d'une Prestation de Service?

Les lieux ressources sont soutenus par une subvention d'aide au fonctionnement et non une prestation de service.